

CWS/12/18 Prov.

Original : anglais

date : 19 septembre 2024

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Douzième session**

**Genève, 16 – 19 septembre 2024**

Projet de résumé présenté par le président

*Document établi par le Secrétariat*

## Introduction

### Point 1 de l’ordre du jour : Ouverture de la douzième session

1. La douzième session du Comité des normes de l’OMPI (CWS) a été ouverte par le président, M. Michael Cristiano. M. Ken‑Ichiro Natsume, sous‑directeur général, Secteur de l’infrastructure et des plateformes de l’OMPI, a souhaité la bienvenue aux participants. M. Young‑woo YUN, chef de la Section des normes, a assuré le secrétariat.

### Point 2 de l’ordre du jour : Élection de deux vice‑présidents

1. À l’unanimité, le CWS a élu pour deux sessions consécutives, les douzième et treizième sessions, MM. Alexandre Ciancio (Brésil) et Ali Alharbi (Arabie saoudite) vice‑présidents, dont les mandats débuteront immédiatement.

## Examen des points de l’ordre du jour

### Point 3 de l’ordre du jour : Adoption de l’ordre du jour

1. À l’unanimité, le CWS a adopté l’ordre du jour proposé dans le document CWS/12/1 Prov.3, avec des modifications d’ordre rédactionnel. L’ordre du jour adopté est publié dans le document CWS/12/1, disponible sur la page de la réunion.

### Point 4 de l’ordre du jour : Programme de travail du CWS

### Point 4.a) de l’ordre du jour : Programme de travail et liste des tâches du CWS

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/2. Le Secrétariat a passé en revue chacune des descriptions de tâches du programme de travail et le CWS a pris note du contenu du document.
2. Le CWS a examiné sa liste des tâches présentée dans l’annexe du document CWS/12/2 et il a approuvé la demande adressée au Secrétariat de tenir compte des accords conclus à cette session dans le programme de travail du CWS et de les publier sur le site Web de l’OMPI.
3. Au titre de ce point de l’ordre du jour, le Secrétariat a présenté son analyse des ressources nécessaires pour chacune des tâches, compte tenu de leur complexité et du niveau d’activité estimé, et publiera sur la page de la réunion les résultats de son analyse à l’intention du CWS. Plusieurs délégations ayant indiqué que les informations issues de l’analyse étaient utiles à leur réflexion, le CWS a précisé que le Secrétariat établirait son analyse de la complexité et du niveau d’activité estimé pour chacune des tâches en consultation avec les responsables des équipes d’experts et inclurait les informations figurant dans la liste des tâches, pour examen à la treizième session du CWS.

### Point 4.b) de l’ordre du jour : Questionnaire sur l’ordre de priorité des tâches du CWS

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/3. Le CWS a pris note du contenu du document.
2. Le CWS a considéré que les résultats de l’enquête informelle menée en juillet 2024 étaient suffisants pour atteindre les objectifs fixés à ses dixième et onzième sessions. À cet égard, le CWS est convenu de ne pas mener d’enquête officielle sur l’ordre de priorité des tâches, mais d’examiner la priorité accordée à chaque tâche lors de l’établissement de son programme. Plusieurs délégations ont fait part de leurs préoccupations quant au volume de travail attendu par les équipes d’experts. Sur demande, le Secrétariat proposera les tâches du CWS à mettre en suspens pour examen par le CWS.

### Point 5 de l’ordre du jour : Rapports sur l’état d’avancement des tâches

1. Le CWS a noté que le Secrétariat avait mis à jour la liste des membres des équipes d’experts du CWS, qui est disponible sur le site Web de l’OMPI à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/cws/en/taskforce/members.html>

### Point 5.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP sur la tâche n° 41

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/4. Le CWS a pris note du contenu du document. Le CWS a également pris note du programme de travail, y compris la publication de la version 8.0 de la norme ST.96 de l’OMPI le 1er octobre 2024, ainsi que du programme de travail futur de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP.

### Point 5.b) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences sur la tâche n° 44

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/5. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l’équipe d’experts et des difficultés qu’elle avait rencontrées. Le CWS a également noté qu’aucune proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI ne serait examinée cette année, puisque l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences examine actuellement deux révisions de fond suggérées par l’Office européen des brevets et l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique. Plusieurs délégations ont exprimé leurs préoccupations quant au fait que les changements étaient de nature fondamentale et que la mise en œuvre devait être effectuée avec soin et en consultation avec les examinateurs et les utilisateurs.

Point 5.c) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique sur la tâche n° 47

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/6. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l’équipe d’experts et des difficultés qu’elle avait rencontrées. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude quant à la reclassification d’événements existants relatifs à la situation juridique, mais ont confirmé qu’elles seraient favorables à l’ajout de nouveaux événements.

Point 5.d) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport verbal sur la tâche n° 50 présenté par le Bureau international en sa qualité de responsable de l’équipe d’experts. Le CWS a pris note du programme de travail de l’équipe d’experts et des difficultés qu’elle avait rencontrées.
2. Le CWS a accepté de mener une enquête pour mettre à jour les parties 7.2.6 et 7.2.7 du Manuel de l’OMPI en 2025. Le CWS a également noté que l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 ferait part des résultats de l’enquête à sa treizième session.
3. Une délégation a demandé si la partie 7.3.2 du Manuel de l’OMPI pouvait être mise à jour dans le cas où de nouveaux types de documents seraient produits par un office. Le CWS a fait observer que l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 examinerait la question de savoir si les mises à jour de la partie 7 du Manuel de l’OMPI devaient être effectuées à la demande d’un office, afin de tenir compte de sa nouvelle pratique, ou en fonction des résultats d’une enquête à laquelle tous les offices seraient invités à répondre conformément à la pratique actuelle. L’Équipe d’experts chargée de la partie 7 soumettra une proposition à l’examen de la prochaine session du CWS.

Point 5.e) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets sur la tâche n° 52

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/7. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l’équipe d’experts et des difficultés qu’elle avait rencontrées.

Point 5.f) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms sur la tâche n° 55

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/8. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de l’état d’avancement du projet final de recommandations relatives au nettoyage des données des noms.
2. Le CWS n’ayant pas adopté la proposition de projet pour la norme ST.93 de l’OMPI, la description actuelle de la tâche n° 55 reste inchangée.

Point 5.g) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée des interfaces de programmation d’applications (API) sur les tâches nos 56 et 64 :

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/9 Rev. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier la publication du Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle, et de la demande de test de l’outil de conversion XML2JSON. Le comité a encouragé ses membres et observateurs à participer au Catalogue des API en répondant à la circulaire C.CWS 185. Plusieurs délégations ont fait part de leur appui à la production du Catalogue des API, qui leur permet d’améliorer leur offre après avoir pris connaissance des services fournis par d’autres offices. Une délégation a demandé s’il était possible de suivre le nombre de consultations du Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle et son utilisation. Le Secrétariat a confirmé que le nombre de consultations du site Web consacré au Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle était contrôlé, mais que la manière dont les visiteurs l’utilisaient ne l’était pas, puisqu’il ne s’agissait pas d’une passerelle.
2. Le CWS a approuvé la description révisée de la tâche n° 56, libellée comme suit :

*“Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.90 de l’OMPI; aider le Bureau international à promouvoir et à mettre en œuvre la norme ST.90 de l’OMPI; et promouvoir le Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle et faciliter la participation accrue des institutions de propriété intellectuelle au Catalogue des API”.*

Point 5.h) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l’information et de la communication sur la tâche n° 58

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/10.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des progrès réalisés par l’équipe d’experts quant à la mise à jour des 10 recommandations. Une délégation a demandé que, puisque ces recommandations étaient de nature générique, elles n’aient pas besoin d’être mises à jour et que la tâche n° 58 puisse être clôturée par l’équipe d’experts lors de la prochaine session du CWS. Une autre délégation a dit estimer que les recommandations nos 2, 8 et 9 étaient redondantes et a demandé que l’Équipe d’experts envisage de les simplifier afin de réduire à un minimum le nombre total de recommandations en temps utile.
3. Le CWS a approuvé la description révisée de la tâche n° 58, libellée comme suit :

*“Faciliter la mise en œuvre des recommandations relatives aux TIC par les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international; évaluer et actualiser ces recommandations en tant que de besoin pour qu’elles demeurent pertinentes”.*

Point 5.i) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs sur la tâche n° 59

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/11. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l’équipe d’experts et des difficultés qu’elle avait rencontrées.

Point 5.j) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts 3D sur la tâche n° 61

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/12. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l’équipe d’experts et des difficultés qu’elle avait rencontrées.

Point 5.k) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique sur les tâches nos 62, 63 et 65 :

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/13.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des progrès accomplis concernant la mise à disposition d’un projet final de norme relative à l’échange de documents de priorité en matière de brevets, pour examen et adoption lors de la présente session.
3. Le comité a pris note du fait que l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique invite les offices qui utilisent actuellement des convertisseurs DOCX2XML à partager des informations sur les fonctions de leur convertisseur. Cela permettra à l’équipe d’experts d’avoir une vision plus large des convertisseurs disponibles et d’être mieux placée pour fournir un projet de spécification d’exigences communes.

Point 5.l) de l’ordre du jour : Rapport du Bureau international sur la tâche n° 66

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/14.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l’équipe d’experts et des difficultés qu’elle avait rencontrées. Une délégation a indiqué qu’elle s’efforçait d’améliorer le fichier d’autorité conforme à la norme ST.37 de l’OMPI afin de répondre aux nouvelles exigences de l’Équipe d’experts chargée de la documentation minimale du PCT et s’est dite favorable à l’offre du Bureau international concernant la tenue d’ateliers.

Point 6 de l’ordre du jour : Élaboration de normes de l’OMPI

Point 6.a) de l’ordre du jour : Proposition relative à une nouvelle norme de l’OMPI sur le format des paquets de données pour l’échange électronique de documents de priorité

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/15 Rev.
2. Le CWS a examiné le projet actualisé de norme présenté par l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique pour adoption. Plusieurs délégations ont expressément appuyé la proposition et le CWS a adopté la nouvelle norme, officiellement dénommée norme ST.92 de l’OMPI, telle qu’elle a été proposée.
3. En ce qui concerne le plan de mise en œuvre de la norme adoptée, certaines préoccupations ont été exprimées quant au délai pour la conclusion de la “période d’abandon progressif” qui s’achèverait le 1er juillet 2027. Le Secrétariat a proposé que ce délai soit “provisoire”. La délégation de la Chine a suggéré de mener une enquête pour savoir si la période d’abandon progressif est applicable à tous les offices. Le CWS a décidé que l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique établirait un questionnaire d’enquête et que le Secrétariat publierait une circulaire invitant tous les offices à répondre à l’enquête. Le CWS a pris note que l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique présenterait les résultats de l’enquête pour examen à sa treizième session. Le CWS est convenu que, à ce stade, le délai provisoire s’applique uniquement à la norme adoptée, c’est‑à‑dire aux documents de priorité en matière de brevets, et que les discussions se poursuivront une fois que la nouvelle norme aura été révisée pour incorporer les recommandations relatives aux documents de priorité en matière de marques et de dessins et modèles industriels.
4. Le CWS a pris note que le Bureau international prévoyait d’actualiser le Service d’accès numérique de l’OMPI (DAS) afin d’accepter et de fournir des documents de priorité conformes à la nouvelle norme. L’actualisation du Service d’accès numérique de l’OMPI devrait être examinée par les offices participant à ce service. Le CWS a également pris note que le Bureau international organiserait des réunions auxquelles seraient invités les offices participant au Service d’accès numérique de l’OMPI et l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique.
5. Le CWS a approuvé la proposition de révision de la description de la tâche n° 65, libellée comme suit :

*“Procéder aux révisions et aux mises à jour nécessaires de la norme ST.92 de l’OMPI et soutenir les offices de propriété intellectuelle dans la mise en œuvre de la norme avant le 1er juillet 2027”.*

Point 6.b) de l’ordre du jour : Proposition relative à une nouvelle norme de l’OMPI concernant le nettoyage des données des noms

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/16 Rev.
2. Le CWS a pris note du projet de recommandations concernant le nettoyage des données des noms. Plusieurs délégations ont exprimé des préoccupations concernant la nécessité de mettre en œuvre la nouvelle norme, mais le Secrétariat a confirmé que la mise en œuvre de cette norme serait facultative.
3. Le CWS n’a pas approuvé la nouvelle proposition de projet pour la norme ST.93 de l’OMPI. Au lieu de cela, le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms de continuer à améliorer le projet de norme. Le CWS a également prié le Bureau international d’organiser un atelier sur le nettoyage des données des noms auquel toutes les parties intéressées pourraient assister. Enfin le CWS a encouragé les États membres et les observateurs à désigner des experts pour faire partie de l’Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms.
4. En ce qui concerne la publication des tables de translittération communiquées dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI, les délégations ont appuyé cette idée. La délégation de l’Ukraine a proposé que le projet de norme fasse référence expressément à la norme Unicode, tout en reconnaissant que le cyrillique ne devrait pas être représenté uniquement comme une écriture nationale unique. Le CWS a appuyé cette proposition et a actualisé le projet afin d’inclure cette référence, pour examen ultérieur par l’équipe d’experts.

Point 6.c) de l’ordre du jour : Proposition de révision des normes ST.3, ST.9 et ST.80 de l’OMPI :

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/18 Corr.
2. Le CWS a examiné les révisions des trois normes de l’OMPI initialement proposées par le Service d’enregistrement de La Haye. Le Secrétariat a confirmé que la nouvelle version de chaque norme relative à la situation juridique entrera en vigueur à la date de publication dans la partie 3 du Manuel de l’OMPI. Le Bureau international a confirmé que les modifications apportées au cadre juridique du système de La Haye devront se conformer à ces normes uniquement après la date de publication. La délégation de la Chine a demandé que les informations relatives aux normes actualisées de l’OMPI soient communiquées aux offices par voie de circulaire.
3. Le CWS a approuvé les révisions de ces trois normes. Le Secrétariat publiera la version révisée de ces trois normes de l’OMPI dans le Manuel de l’OMPI et annoncera la publication par voie de circulaire adressée à tous les membres du CWS.

Point 6.d) de l’ordre du jour : Propositions d’amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur dans les normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/19 Rev.
2. Le CWS a examiné les révisions des trois normes de l’OMPI proposées par l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique. La délégation de la République de Corée a proposé de supprimer l’ajout du “Code d’accès délivré par le service WIPO DAS” des données supplémentaires relatives à l’événement dans le code de catégorie A, car il est principalement utilisé pour le document de priorité et n’est pas pertinent pour la situation juridique d’une demande. Plusieurs autres délégations ont appuyé cette proposition. Le CWS est convenu de supprimer cet élément. Après une question posée par une autre délégation, le Secrétariat a proposé de supprimer la “Date de non‑entrée en vigueur” des données supplémentaires relatives à l’événement dans le code de catégorie B, car elle équivaut à la date d’entrée en vigueur pour cette catégorie en particulier.
3. Le CWS a approuvé les révisions de ces trois normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l’OMPI, y compris les modifications susmentionnées concernant les catégories A et B et plusieurs autres corrections d’ordre rédactionnel. Le document présentant en détail les révisions approuvées est disponible sur la page consacrée à la réunion (voir le document [CWS/12/19 Rev.](https://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=636339))
4. Le Secrétariat publiera la version révisée de ces trois normes de l’OMPI dans le Manuel de l’OMPI et annoncera la publication par voie de circulaire adressée aux États membres.

Point 6.e) de l’ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.91 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/20.
2. Le CWS a approuvé la proposition de révision de la norme ST.91 de l’OMPI, telle que proposée. Le Secrétariat publiera la version révisée dans le Manuel de l’OMPI et annoncera la publication par voie de circulaire adressée aux membres du CWS.

Point 6.f) de l’ordre du jour : Propositions d’amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur dans la norme ST.96 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/21.
2. Le CWS s’est dit favorable à ce que l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP poursuive les délibérations concernant l’amélioration des composantes relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur dans la norme ST.96 de l’OMPI sur la base des propositions reproduites à l’annexe du document CWS/10/7. Le CWS a estimé qu’il était trop tôt pour inclure les deux nouvelles composantes dans la prochaine version 8.0 de la norme ST.96 de l’OMPI.
3. Le CWS a encouragé ses membres et observateurs à nommer leurs experts en la matière au sein de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP afin d’améliorer à l’avenir certaines composantes XML de la norme ST.96. Une délégation s’est dite préoccupée par le fait que son office ne dispose pas d’experts en la matière. Le Secrétariat a répondu qu’il demanderait à tous les offices de propriété intellectuelle des États membres, y compris aux bureaux du droit d’auteur, de proposer des experts compétents dans le domaine des œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur.

Point 6.g) de l’ordre du jour : Analyse des résultats du questionnaire sur la mise en œuvre de la norme ST.91 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/26.
2. Le CWS a pris note de l’analyse des résultats du questionnaire sur la mise en œuvre de la norme ST.91 de l’OMPI réalisée par l’Équipe d’experts 3D. Le Secrétariat a confirmé que les réponses individuelles et la synthèse des résultats ont été publiées dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI et que l’analyse sera publiée après la session.
3. Le CWS s’est dit favorable à ce que l’équipe d’experts organise une séance d’information sur la 3D à laquelle toutes les parties intéressées seraient invitées.

Point 7 de l’ordre du jour : Mise en œuvre des normes de l’OMPI par les offices

Point 7.a) de l’ordre du jour : Norme ST.26 de l’OMPI

1. Le CWS a pris note des exposés présentés par le Bureau international et par le représentant de l’Office européen des brevets après une introduction concernant la norme ST.26 de l’OMPI présentée par le Secrétariat. Les délégations des États‑Unis d’Amérique et du Royaume‑Uni ont également fait part oralement de leur expérience en matière de mise en œuvre.

Point 7.b) de l’ordre du jour : Norme ST.37 de l’OMPI

1. Le CWS a pris note des exposés présentés par les délégations de l’Australie et de l’Autriche après une introduction concernant la norme ST.37 de l’OMPI présentée par le Secrétariat. Les délégations des États‑Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie et du Royaume‑Uni, ainsi que le représentant de l’Office européen des brevets, ont également fait part oralement de leur expérience en matière de mise en œuvre.

Point 7.c) de l’ordre du jour : Normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l’OMPI

1. Le CWS a pris note des exposés présentés par la délégation de la République de Corée après une introduction concernant les normes de l’OMPI relatives à la situation juridique présentée par le Bureau international. Les délégations de la Chine, des États‑Unis d’Amérique, de la Norvège et du Royaume‑Uni, ainsi que le représentant de l’Office eurasien des brevets, ont également fait part oralement de leur expérience en matière de mise en œuvre.

Point 7.d) de l’ordre du jour : Norme ST.90 de l’OMPI

1. Le CWS a pris note des exposés présentés par les représentants de l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle et de l’Office eurasien des brevets après une introduction concernant la norme ST.90 de l’OMPI présentée par le Bureau international. Les délégations du Canada et des États‑Unis d’Amérique, ainsi que le représentant de l’Office eurasien des brevets, ont également fait part oralement de leur expérience en matière de mise en œuvre.

Point 8 de l’ordre du jour : Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d’information et services d’information

Point 8.a) de l’ordre du jour : Recommandations du Corps commun d’inspection concernant les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/27. Le CWS a encouragé les offices de propriété intellectuelle à mettre en œuvre la recommandation n° 6 du Corps commun d’inspection concernant les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies. La délégation de la Fédération de Russie, en sa qualité de responsable de l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs, a encouragé les offices à participer aux travaux de l’équipe d’experts et à poser des questions.

Point 8.b) de l’ordre du jour : Recommandations concernant l’administration des technologies de l’information et de la communication et de la propriété intellectuelle

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/22.

Le CWS a examiné et adopté la série de 10 recommandations, assorties des 15 actions recommandées correspondantes, présentées par l’Équipe d’experts chargée de la stratégie en matière de TIC. Le CWS est convenu de rendre compte de la série de recommandations adoptées à l’Assemblée générale de l’OMPI en 2025.

1. Le CWS a encouragé ses membres à mettre en œuvre cette série de recommandations et a prié ses membres de faire part de leur stratégie ou de leur expérience en la matière à la prochaine session du CWS. Le CWS a également noté que le Bureau international organiserait une réunion sur les TIC au début de 2025, compte tenu de l’action recommandée c) à la recommandation n° 2.

Point 8.c) de l’ordre du jour : Proposition de recommandations relatives au cadre et à la plateforme d’échange de données

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/23 Rev. Le CWS a pris note de l’introduction du Bureau international et de l’exposé présenté par les délégations de l’Arabie saoudite et le Japon.
2. Plusieurs délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant les solutions proposées dans le descriptif du projet de synthèse, détaillées à l’annexe II. Le Secrétariat a rassuré le CWS sur le fait que leurs préoccupations seraient prises en considération dans le cadre des discussions initiales de l’équipe d’experts.
3. Le CWS a approuvé la création de la nouvelle “Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle” et la désignation des délégations de l’Arabie saoudite et du Japon, ainsi que du Bureau international, comme coresponsables de l’équipe d’experts. Le CWS a également approuvé la modification de la tâche n° 67, qui est désormais libellée comme suit :

*“Analyser les pratiques existantes et les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle, en vue d’explorer des solutions et d’améliorer l’échange de données mondiales relatives à la propriété intellectuelle”.*

### Point 8.d) de l’ordre du jour : Identifiant mondial pour les personnes physiques et les personnes morales

1. Le CWS a pris note de l’exposé sur le projet d’identifiant mondial présenté par le Bureau international, en particulier des progrès réalisés depuis la onzième session du CWS. Le CWS a également noté que la phase 2 du projet devrait être lancée en octobre 2025

### Point 8.e) de l’ordre du jour : Rapport 2023 sur les rapports techniques annuels

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/24.
2. Le CWS a approuvé la poursuite de la collecte des rapports techniques annuels et la nouvelle rubrique proposée à ajouter dans le modèle simplifié ayant fait l’objet d’une période d’essai au cours des trois dernières années. La nouvelle rubrique est libellée comme suit :

*“Activités liées à la mise en œuvre des normes de l’OMPI relatives à l’information en matière de brevets (marques ou dessins et modèles industriels)”.*

### Point 9 de l’ordre du jour : Assistance technique et collaboration en matière de systèmes mondiaux d’information

### Point 9.a) de l’ordre du jour : Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/12/25.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des activités menées par le Bureau international en 2023 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle.
3. Le CWS a pris note du fait que ce document servirait de base au rapport qui sera présenté à l’Assemblée générale de l’OMPI à sa session de 2025, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

### Point 9.b) de l’ordre du jour : Élaboration de la suite logicielle WIPO Sequence

1. Le CWS a pris note des progrès réalisés dans le cadre du projet d’amélioration du logiciel “WIPO Sequence”, en particulier de la publication de la version 3.0.0 de WIPO Sequence Validator prévue pour la fin de ce mois.

### Point 9.c) de l’ordre du jour : Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle

1. Le CWS a pris note du lancement du catalogue des API en matière de propriété intellectuelle en juillet de cette année et est convenu de promouvoir l’utilisation du catalogue des API auprès des offices de propriété intellectuelle.

Point 9.d) de l’ordre du jour : Portail d’accès au fichier d’autorité

1. Le CWS a pris note des mises à jour apportées au portail d’accès aux fichiers d’autorité de l’OMPI depuis sa dernière session.
2. Le CWS a également pris note de la proposition de la délégation du Royaume‑Uni de relancer l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité, compte tenu de la nécessité d’un soutien supplémentaire pour satisfaire aux critères de documentation minimale du PCT afin d’établir un fichier d’autorité conforme à la norme ST.37 de l’OMPI. Plusieurs délégations ont appuyé cette proposition.
3. Le CWS a approuvé la création de l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité et a désigné la délégation du Royaume‑Uni comme responsable de l’équipe d’experts. Le CWS a également approuvé la réaffectation de la tâche n° 66 à l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité. La description de la tâche a été mise à jour et est désormais libellée comme suit :

*“Veiller à ce que les offices de propriété intellectuelle transmettent leur fichier d’autorité en matière de brevets conforme à la norme ST.37 de l’OMPI en fournissant tout appui technique ou toute formation nécessaire, en fonction des ressources disponibles; et procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.37 de l’OMPI”.*

[Fin du document]